

Séance du 28 septembre 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	33
Présents	28
Absents	5
Procurations	4
Votants	32

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le vingt-huit septembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-deux septembre deux mille vingt-six par Monsieur Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Sabine MIRAL, Christian MAZUC, Catherine COUFFIN, Gulistan DINCEL, Maurice QUATTROPANI, Mathis VIGUIER, Martine ROUJON, Jacques DOUZIECH, Françoise VITIELLO, Marie-Noëlle SAGE, Isabelle COURTIAL, Thierry RUSCASSIÉ, Marie-Chantal PUECH, Valérie ABADIE-ROQUES, Patrick MÉRAVILLES, Arnaud RAMPLOU, Franck TOURNERET, Benjamin GOURDON, Jean-François BLANC, Didier ROBLET, Audrey MATHIEU, Benjamin GOUDERGUES, Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA, Julie SAVIGNAC, Laura BOUTONNET, Sandrine BUSCAYLET, Alexis CÉSAR

Absents ayant donné pouvoir : Christine LATAPIE (pouvoir à Françoise VITIELLO), Jean-Louis COSTE (pouvoir à Didier ROBLET), Rachida EL HAOUARI (pouvoir à Gulistan DINCEL), Salma BÉNALI (pouvoir à Jean-Philippe KÉROSLIAN)

Absent excusé : Jean-Philippe ABINAL

Secrétaire de séance : Sabine MIRAL

FIN/136-2026**Budget 2026 - Décision modificative n°3 - Budget annexe Restauration**

Vu l'avis unanimement favorable après examen de la commission en date du 21 septembre 2026,

CONSIDERANT que la Commune d'Onet-le-Château souhaite proposer une décision modificative du Budget annexe Restauration.

ENTENDU que cette décision modificative concerne des ajustements des crédits de fonctionnement en dépenses et recettes détaillés ci-dessous.

CONSIDERANT qu'en ce qui concerne les dépenses il est proposé :

- De diminuer la masse salariale de 30 k€ compte tenu de la baisse des dépenses de personnel liée au taux de remplacement inférieur au prévisionnel ;
- D'ajuster la subvention d'équilibre de la commune proportionnellement à la baisse des dépenses inscrites au chapitre 012.

CONSIDERANT que les modifications introduites par cette décision modificative sont détaillées ci-dessous :

■ EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre	Article	Objet	Propositions nouvelles
012	64111	Paie	-30 000,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			-30 000,00

Recettes

Chapitre	Article	Objet	Propositions nouvelles
74	74748	Subvention de fonctionnement de la commune	-30 000,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			-30 000,00

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :

- approuve la décision modificative 2026 N°3 du Budget annexe Restauration telle qu'exposée ci- dessus.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,


Jean-Philippe KÉROSLIAN



La Secrétaire de séance,


Sabine MIRAL

Certifiée exécutoire par M. le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 05 OCT. 2026

Et de la publication le : 05 OCT. 2026